

# L'interprétariat dans le conseil et la représentation juridique durant la nouvelle procédure d'asile

**Prise de position d'INTERPRET, avril 2017**  
(Résumé en français du document de position)

INTERPRET rend publiques ses réflexions sur l'interprétariat dans le conseil et la représentation juridique durant la nouvelle procédure d'asile. Une communication efficace joue un rôle clé tout au long de la procédure d'asile pour l'audition et pour la protection juridique, mais aussi pour la qualité des décisions prises. Pour assurer la qualité de l'interprétariat, il faut tenir compte tout particulièrement des éléments suivants, lors de l'implémentation de la nouvelle procédure d'asile :

- Définir le profil de qualification des interprètes dans le conseil et la représentation juridique gratuits. Celui-ci devrait se référer au profil de compétence du certificat INTERPRET et indiquer les domaines spécifiques dans lesquels il doit dépasser ce cadre.
- Créer ou soutenir des offres de qualification appropriées.
- Fournir les moyens nécessaires pour le recrutement et la qualification de nouveaux interprètes, afin de garantir la couverture du besoin croissant de prestations d'interprétariat.
- Définir les conditions de travail et d'emploi des interprètes dans le cadre du conseil et de la représentation juridique.
- Définir les structures et les processus (organisation de l'interprétariat), ainsi que les outils d'assurance de la qualité.

Document de position en allemand : [Das Dolmetschen in der Beratung und Rechtsvertretung im neuen Asylverfahren](#)